


| | | | |
|--|---|---------------------------|--------------|
|  | Réfugiés en provenance d'Ukraine Coordination de la prise en charge médicale | | |
| | Emission : Dr G. Horton | Date : 27 avril 2022 V1.2 | |
| | | | Page 1 sur 1 |

Mission

- Favoriser la mise en réseau des ressources pour faciliter les processus et éviter des doublons
- Viser un service collaboratif dynamique et performant à partir d'un point d'accueil
- S'appuyer au maximum sur les structures officielles et existantes, en visant de rester dans le professionnalisme

Prise en charge des besoins médicaux

- Point de contact et d'entrée simple dans le réseau médical :
 - ESPAS, service d'aide et de soins à domicile ; téléphone 032 494 52 32, mention Ukraine
 - Personne de référence : Mme Noémie Koller, directrice
 - Prestations offertes : visite de bilan et de listing des problèmes actifs ; besoins médicaux, première écoute, signes vitaux, soins médicaux de base
- Consultations médicales :
 - Tout médecin peut être consulté, selon les disponibilités et préférences personnelles
 - Axe de facilitation pour la médecine de premier recours à Médicentre Moutier SA ; téléphone 032 494 10 10, mention Ukraine
 - Dr Gladys Brotschi et Dr Veronica Escajadillo
 - Reste de l'équipe médicale en suppléance
 - Personne de référence : Dr Antoine Sar, directeur médical
 - Organisation des références en consultations médicales spécifiques
 - Gynécologie-obstétrique et pédiatrie : centre médical femme-mère-enfant dépendant de l'Hôpital du Jura bernois et situé à la Rue du Viaduc 34, 2740 Moutier
 - Pédiatrie 032 494 38 20 (Dr Alvaro Arana)
 - Gynécologie-obstétrique 032 494 31 92 et 032 493 66 67 (3 médecins)
 - Médecine hospitalière et spécialisée à l'Hôpital du Jura bernois, mention Ukraine
 - Personne de référence : Dr Alain Kenfak, directeur médical
 - Médecine psychiatrique et besoins liés au stress posttraumatique > accès par l'Hôpital du Jura bernois, en attendant l'accès à des prestations spécifiques à mettre à disposition par l'OSAR (Organisation Suisse d'Aides aux Réfugiés)
- Pharmacies
 - Délivrance de médicaments sur ordonnance rédigée en Suisse, en tiers payant sans frais pour les médicaments figurant sur la liste des spécialités (remboursement direct ultérieur par l'organisme d'assurance maladie pour les réfugiés mis en place par la Confédération) ; mention Ukraine

Identification personnelle

- Dès l'entrée en Suisse : fiche d'enregistrement SEM + passeport ukrainien
- Dès l'annonce à la Visana (pour le canton de Berne, et après enregistrement auprès de la Croix Rouge Suisse, région Seeland – Jura bernois pour toutes les démarches liées aux finances), prise en charge des soins médicaux de base, avec émission de vouchers pour le remboursement des prestataires de soins
La sollicitation d'un médecin sur place est possible > il faut alors l'annoncer à la CRS lors d'un passage au guichet (pas de démarche possible pour l'instant par internet ni courriel)